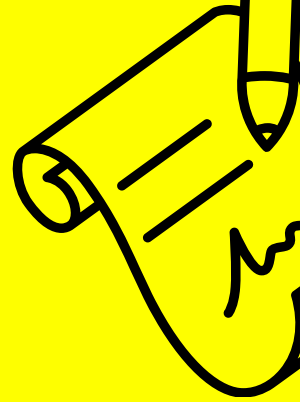




EDH - EDUCATION AUX DROITS HUMAINS



AMNESTY HAUTS-DE-FRANCE VOUS PROPOSE DES INTERVENTIONS POUR SENSIBILISER SUR LES DROITS HUMAINS. C'EST GRATUIT ET CELA NE DEMANDE QUE DE VOTRE TEMPS. MAIS L'EDH, KÉSAKO ?

LE THÈME

Une approche par **thématiques** (migrations ; discriminations ; liberté d'expression ; peine de mort...) avec des activités adaptées à tous âges et tout public. L'intervention se construit en **collaboration** avec vous, professeurs qui nous permettent de **sensibiliser aux droits humains**, afin de construire une activité tout à fait **singulière** et en lien avec votre avancement du **programme**.



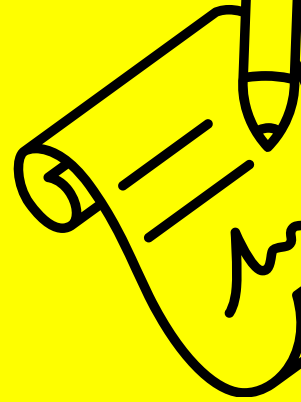
L'OBJECTIF

L'EDH a pour but d'étendre la **connaissance des droits humains** à tous.tes mais c'est également un **travail en commun** avec les professeurs afin de relier la thématique traitée en EDH avec le thème du cours. L'objectif est que les élèves sortent de l'EDH en **ayant découvert quelques droits humains** et l'**application concrète de leurs cours** : d'histoire-géo ; enseignement civique ; ou autres.



QUELLE EST LA PLUS-VALUE DE L'EDH ?

Sans prétention aucune de faire cours à la place des professeurs, l'EDH est la **principale mission d'éducation d'Amnesty**. En effet, intervenir dans des structures scolaires, mais encore dans des structures sociales ou pénitentiaires permet à Amnesty **de diffuser le plus largement** la connaissance des droits humains, et de sensibiliser à leur lutte, tout en permettant des **activités pédagogiques qui s'adaptent à tout public**.



LES CONTACTS

edh.hautsdefrance@gmail.com

Laura Hamilton & Juliette Buzlaff - relais EDH
Nord

A QUOI RESSEMBLE UNE INTERVENTION ?

Il va s'en dire, les interventions sont créées en lien avec vous, professeur.e.s ! Cependant, voici des exemples d'activités que nous pouvons animer :

Sur la peine de mort :

- **Plaidoirie fictive** : vos élèves sont face à une personne condamnée à mort dans son pays. Armés de la DUDH simplifiée et de leurs connaissances ils se mettent dans la peau d'avocats devant défendre leurs clients !

Sur la liberté d'expression :

- **Débat mouvant** : vos élèves se mettent debout, et selon les énonciations lues à voix haute, ils se décalent d'un bout à l'autre de la pièce : sont-ils d'accord ou pas d'accord ? Chaque énonciation est questionnée, chaque position est entendue pour obtenir une discussion constructive sur les limites de la liberté d'expression.

Sur la migration :

- **Photolangage** : nous disposons des images sur la table, chaque élève en choisit une. Nous formons ensuite des petits groupes, chacun explique pourquoi il a choisi l'image choisie. Nous interrogeons ensuite nos propres préjugés sur la migration. Définition commune de la migration, puis étude de la définition donnée par le droit international.